

Compte rendu de la Réunion du Conseil de Développement

Mardi 1^{er} juin 2008, de 18h00 à 21h00

Salle du Conseil Municipal – Mairie de Lantosque

Présents :

- Gérard TORRIN, Président du Conseil de Développement du Pays de la Vésubie ;
- Pascal D'ANDRE, association « Protection, Chasse des Galliformes de Montagne » ;
- Jean-Philippe PAOLI, association « Protection, Chasse des Galliformes de Montagne » ;
- Marie-Chantal CASTEL, Foyer Rural d'Utelle ;
- Jacqueline CORNILLON, élue de la commune de Roquebillière ;
- Jean-Marie CORNILLON, Association MONTagne et Traditions (AMONT) ;
- Serge GIORDANO, Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Alpes Maritimes.

Invité

- Jean THAON, Président du Pays de la Vésubie, Maire de Lantosque et Vice-président du Conseil Général des Alpes Maritimes.

Animateur

- Laurent BOITHIAS, agent de développement du Pays de la Vésubie.

Excusés :

- Eric COMOGLIO, association « Vésubie Découverte » ;
- Sophie MARTUCCI ;
- Annie SIC, Groupement d'Etude et de Développement Agricole et Rural (GEDAR).

M. Gérard TORRIN, le Président du Conseil de Développement, ouvre la séance en remerciant les personnes présentes et en souhaitant la bienvenue à M. Jean THAON, maire de Lantosque et Président du Pays de la Vésubie.

En raison de l'absence de certains membres du Conseil de Développement, il propose aux participants de modifier l'ordre du jour :

- en reportant à la prochaine réunion les points 4 et 5 relatifs à la structuration du conseil et à l'élection de son nouveau président ;
- en débutant la réunion par le point 3 relatif à la présentation de l'activité 2007 du Pays de la Vésubie.

1/ Présentation du bilan d'activité 2007 du Pays

Laurent BOITHIAS rappelle qu'il est primordial que le Conseil de Développement ait une vision claire du travail que mènent actuellement les élus et l'équipe du Pays. C'est pourquoi le bilan d'activité 2007 du Pays leur est présenté aujourd'hui.



M. Jean THAON considère cette démarche indispensable. Toutefois, prenant appui sur le Règlement Interieur du Conseil de Développement, il pense qu'il n'est pas du rôle de l'instance de produire annuellement un avis circonstancié sur le rapport d'activité.

Pour débiter, il est rappelé que l'année 2007 a été une année particulière, et ce pour diverses raisons :

- l'équipe a fortement évolué : absence d'un agent de développement jusqu'en avril 2007, recrutement de Régis ANDRE en septembre 2007 au poste de chargé de mission Agriculture, recrutement de Stephanie RODES en mai 2007, puis de Laurent BOITHIAS en octobre 2007, au poste d'agent de développement, etc. ;
- les cadres contractuels du Pays ont changé : dernière année de mise en oeuvre du *Contrat de Pays 2004-2006*, élaboration à partir de novembre 2007 de la *Convention territoriale 2007-2009 Etat-Pays de la Vésubie*, etc. ;
- une remise à plat budgétaire s'avérait nécessaire, suite à d'importants retards comptables : organisation des Assemblées Générales 2005 et 2006, relance des demandes d'acompte et de solde sur plusieurs projets, etc. ;

Chaque opération relancée en 2007 est alors présentée.

1.1 La relance des projets débutés en 2005-2006 et inscrits dans le *Contrat de Pays 2004-2006*

1.1.1 L'étude pré-opérationnelle OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) et l'étude sur le traitement de l'habitat indigne

Celles-ci ont été réalisées par le PACT-ARIM à partir de 2006. Elles ont été achevées fin 2007. Ces deux études avaient pour but d'identifier l'état du parc de logement de la Vésubie et de proposer des solutions pour que l'offre évolue et corresponde mieux à la demande.

Pour ce faire, le travail a consisté à analyser village par village l'état de l'habitat (situation juridique, nombre de pièces, équipement, vétusté, etc.), puis de définir les coûts de réhabilitation moyens nécessaires pour adapter le parc de logement. L'idée centrale de ces études est de favoriser la réhabilitation des centres bourgs souvent vétustes afin de remettre sur le marché de la location des logements, dans un contexte où le foncier constructible est de plus en plus rare.

M Jean THAON explique que si les maires avaient déjà une bonne vision de l'état du parc de logement de leurs communes, ces études leurs ont permis :

- d'identifier les moyens dont ils pourraient disposer pour inciter les propriétaires à réhabiliter leurs logements - dans le cadre notamment de la mise en place d'une OPAH ;
- d'estimer le nombre de logements qui pourraient bénéficier d'un programme OPAH - soit selon les prévisions du PACT-ARIM entre 150 et 260 logements sur 5 ans.

M. Jean-THAON évoque aussi les difficultés qu'a rencontré le PACT-ARIM lors de ses enquêtes, car les nombreuses situations d'indivision n'ont pas toujours permis d'identifier les bons interlocuteurs pour chaque logement.

Enfin, il précise que l'étude pré-opérationnelle OPAH est indispensable si les communes de la vallée souhaitent prochainement lancer une opération de ce type. Toutefois, il existe aussi des dispositifs moins lourds qu'une OPAH pour aider les propriétaires et financer leurs travaux de réhabilitation.



1.1.2 La numérisation des cadastres communaux

Cette opération visait à fournir aux communes de la vallée une version numérisée de leurs cadastres (données littérales et cartographiques) qui soit fiable et mise à jour annuellement, car validée par la Direction Générale des Impôts (DGI)..

La numérisation des cadastres a été réalisée par le Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Maritimes (SICTIAM) courant 2007.

Ces données serviront prochainement de support à la mise en place d'un Système d'Information Géographie (SIG) valléen, dans lequel seront intégrées d'autres données.

1.1.3 L'élaboration d'un SIG valléen

Dans le prolongement de la numérisation des cadastres communaux, le Pays de la Vésubie a confié en 2007 au SICTIAM le soin de réaliser un SIG valléen, afin que chaque commune dispose d'un outil fiable, complet et simple d'utilisation pour mieux gérer son territoire (cadastres, réseaux d'eau et d'électricité, photos aériennes, occupation des sols, etc.).

Le 6 décembre 2007, le bureau du Pays a opté pour une solution SIG s'appuyant sur une simple connexion Internet. Cette solution, souple, économique et évolutive, permet aux communes et au Pays de la Vésubie de ne pas avoir ni à embaucher un géomaticien pour gérer les bases de données, ni à acquérir de logiciel informatique particulier.

Cette opération devrait aboutir en septembre 2008.

1.1.4 La mise en place d'une signalétique touristique valléenne

Afin d'harmoniser la signalétique touristique locale, d'accroître l'information touristique et d'affirmer une identité touristique locale, le Pays a inscrit cette opération dans le *Contrat de Pays 2004-2006*.

Après avoir réalisé une étude pré-opérationnelle visant à définir la composition, la forme et l'implantation du futur mobilier touristique valléen, de 2005 à 2006, ce lourd projet d'investissement a pris du retard – dû notamment à une modification importante du plan de financement prévu en 2006. Pour de multiples raisons, le Conseil Général n'a pas encore délibéré sur l'octroi d'une subvention. Sa délibération est attendue d'ici la fin de l'année 2008.

1.1.5 La mise en place de bornes interactives d'information touristique

Dans le même but que l'opération de mise en place d'une signalétique touristique valléenne, le Pays de la Vésubie a créé en 2006 7 bornes interactives d'information touristique, soit une dans chaque commune de la vallée. Réalisées par la société OKDAC, celles-ci permettent de fournir aux habitants et aux visiteurs une multitude d'informations sur les services, les prestations touristiques et les manifestations locales.

Toutefois, le Pays a constaté tout au long de l'année 2007 plusieurs dysfonctionnements, dont il a fait part à OKDAC. Il souhaitait ainsi que le système soit réellement fonctionnel : amélioration de la visibilité de certaines bornes, possibilité pour l'administrateur Pays de faire lui-même les mises à jour, etc.

OKDAC n'ayant pas encore répondu à toutes les demandes du Pays, l'année 2008 visera à améliorer l'utilisation des bornes.



M. Jean THAON explique qu'en effet, cet équipement peine à fonctionner correctement.

M. Jean-Philippe PAOLI pense que ces bornes sont mal placées, et M. Jean-Marie CORNILLON que le concept n'est pas bon.

Laurent BOITHIAS explique que le système est évolutif et que l'objectif du Pays est bien d'optimiser le fonctionnement et l'utilisation de ces bornes.

Plusieurs participants évoquent la nécessité que les informations qu'elles contiennent soient aussi traduites en anglais, en italien et en allemand.

1.2 Lancement de l'opération « Valorisation innovante et partagée de l'agriculture des vallées du Mercantour »

Dans le cadre du programme LEADER 2001-2006 porté par le Groupe d'Action Locale « Vallée du Mercantour », rassemblant les communes des vallées du Cians-Var, de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya-Bévéra, Régis ANDRE a intégré l'équipe du Pays en septembre 2008.

Jusqu'à la fin de l'année 2007, sa mission était d'animer un Groupe Local de Concertation, dans l'objectif d'identifier les thématiques agricoles phares sur lesquelles il s'avère nécessaire que les acteurs locaux agissent rapidement.

3 réunions de travail ont été organisées (06/11/07, 28/11/07, 20/12/07). Au cours de celles-ci, 3 thématiques ont émergé :

- la gestion et la mise en valeur des ressources en eau d'irrigation ;
- la valorisation et la gestion du foncier agricole ;
- la promotion des produits du terroir et des activités agricoles.

Présent jusqu'en septembre 2008, Régis ANDRE a ensuite réalisé *Plan d'Actions Agricole et Rural* validé en bureau de Pays le 13 juin dernier. Il travaille actuellement avec les potentiels porteurs de projet afin de lancer dès 2008-2009 les premières actions.

Concernant l'agriculture, M. Jean-Philippe PAOLI évoque certaines opérations menées dans d'autres départements visant à ce que les pratiques de pâturage soient en accord avec la sauvegarde et le développement de certaines espèces animales. Par ailleurs, il pense que de nombreux agriculteurs rencontrent des difficultés à réaliser les travaux de mise aux normes d'hygiène demandées.

M. Jean-Marie CORNILLON concidère quant à lui que s'il s'avère important de valoriser les produits du terroir, il faut avant tout que les agriculteurs présents se maintiennent et que de nouveaux exploitants s'installent dans la vallée. Leur accompagnement doit être au centre des actions envisagées et il existe pour ce faire des dispositifs qui existent d'ores et déjà.

Pour conclure ce premier point, M. Jean THAON rappelle l'importance qu'a constitué la mise à jour comptable de la structure.

Chacun s'accorde sur le fait que malgré une équipe réduite sur une bonne partie de l'année 2007, le Pays de la Vésubie est parvenu à achever et à faire avancer plusieurs dossiers importants pour la vallée.

2/ Point sur le projet « Vidéo » du Conseil de Développement

Laurent BOITHIAS explique aux participants que M. Gérard TORRIN et Mme Sophie MARTUCCI ont participé à la dernière réunion de bureau du Pays de la Vésubie, le 13 juin



2008, afin de présenter aux élus le projet « Vidéo » sur lequel a travaillé le groupe de travail du Conseil de Développement.

L'opération vise avant tout à aller à la rencontre des habitants (« qui sont les vésubiens d'aujourd'hui ? ») et à alimenter les débats qui suivront les projections. Elle serait aussi un moyen pour le Pays et son Conseil de Développement d'être mieux connus et reconnus.

Au cours de cette réunion, les membres du bureau ont fait plusieurs remarques :

- le projet « vidéo » apparaît trop long (45 minutes) : ne risque-t-on pas de lasser les gens ? Aussi, le coût prévisionnel du projet apparaît trop lourd au regard de ses objectifs ;
- le scénario n'est pas assez précis ;
- le projet arrive trop tôt, alors même que le fonctionnement du Pays n'est pas encore optimal et que les élus ne saisissent pas forcément bien ce qu'est le Conseil de Développement. Le conseil ne devrait-il pas dans un premier temps chercher à communiquer auprès des élus ?
- enfin, les participants s'interrogent sur l'efficacité de la démarche et sur la possibilité de valoriser une telle production après 2008.

Aucun prestataire n'a été choisi pour la réalisation de cette vidéo. Le projet prendra donc un certain retard sur le calendrier qu'avait prévu le Conseil de Développement.

Mme Marie-Chantal CASTEL explique la démarche, tandis que M. Gérard TORRIN rappelle l'objectif du projet, qui doit avant tout être un outil de débat plus qu'une fin en soi.

M. Serge GIODANO considère que cette vidéo est un film sur la population, destiné à la population, tandis que M. Jean THAON, explique que le projet ainsi présenté n'a pas une vocation publicitaire, mais vésubienne. Dans le futur, les témoignages récoltés pourraient avoir une véritable valeur historique.

M. Jean THAON rappelle aux participants qu'un devis a été demandé à quatre prestataires différents pour réaliser ce projet - dans le respect des critères que s'est toujours imposé le Pays. Il considère que si la proximité géographique du futur prestataire peut avoir des avantages, le regard que porterait un prestataire extérieur aurait aussi son intérêt.

Quelques essais d'interviews réalisés à Roquebillière par les associations Azurythmes et La Vie des Hauts, le mardi 3 juin 2008, sont présentés aux participants (malgré un problème son).

En réaction, chacun s'accorde sur le fait que la qualité visuelle de la vidéo a son importance, tout comme son rythme.

3/ Adoption d'un courrier de présentation du Conseil de Développement à l'attention des élus de la vallée

Laurent BOITHIAS rappelle que la communication du rôle et des missions du Conseil de Développement auprès des élus est un des points importants de la *Convention d'Objectifs 2008 du Conseil de Développement*, signée en juin 2008 par M. Jean THAON, Président du Pays de la Vésubie, et M. Michel VAUZELLE, Président du Conseil Régional PACA, en présence de M Gérard TORRIN, Président du Conseil de Développement. Un exercice de réflexion collective avait d'ailleurs eu lieu lors de la réunion du Conseil de Développement du 27 février 2008 ; il avait ambition d'aboutir à la rédaction d'un texte de présentation du conseil qui devait alors être transmis aux maires. Mais celui-ci n'a toujours pas vu le jour.



D'ailleurs, ce manque de communication du Conseil de Développement a été soulevé au cours de la réunion de bureau du Pays du 13 juin 2008.

Toutefois, plusieurs documents présentant explicitement le rôle et les missions du Conseil de Développement existent déjà (règlement intérieur, *Convention d'Objectifs 2008 du Conseil de Développement*, etc.). C'est pourquoi certains membres du conseil ont souhaité qu'un courrier soit adressé aux maires, avec en pièce-jointe l'ensemble de ces documents (cf, Projet de courrier en pièce-jointe).

Par la même occasion, ce courrier pourrait apporter des réponses aux différentes remarques faites par les membres du bureau du Pays, le 13 juin 2008, au sujet du projet « Vidéo » proposé par le Conseil de Développement.

Après quelques légères modifications, le projet de courrier présenté est validé à l'unanimité. Il sera transmis dans les prochains jours aux maires et aux délégués titulaires membres du Pays.

Enfin, M. Gérard TORRIN propose aux participants que le Conseil de Développement envoie rapidement à M. Jean THAON, Président du Pays de la Vésubie, un courrier lui demandant qu'une délibération soit prise lors du prochain bureau de Pays, afin de choisir le prestataire du projet « Vidéo » du Conseil de Développement et de débloquer l'enveloppe financière correspondante. Suite à la lecture du projet, quelques remarques sont faites, puis le courrier est adopté à l'unanimité.

4/ Questions diverses

4.1 Adoption de la proposition de modification du Règlement Intérieur du Conseil de Développement du Pays de la Vésubie

Comme cela avait été évoqué lors de la réunion du Conseil de Développement le 27 février 2008, il est proposé aux participants de valider les modifications du règlement intérieur proposé afin :

- d'actualiser le vocabulaire utilisé ;
- de créer un 5^{ème} collège, le Collège des Habitants, qui permettra à toute personne qui le souhaite de participer au Conseil de Développement, après validation de sa candidature par l'assemblée plénière du conseil. Le nombre de membres de ce collège est limité à 20% du nombre total de membres.

Après quelques remarques, l'ensemble des modifications proposées est adopté à l'unanimité.

Laurent BOITHIAS précise aux participants qu'il sera peut-être nécessaire que ces modifications soient validées en réunion de bureau du Pays de la Vésubie.

4.2 Proposition de relancer les structures susceptibles de participer au Conseil de Développement

Face au petit nombre de participants actuels du Conseil de Développement, il est proposé aux personnes présentes qu'un courrier soit adressé à toutes les structures associatives, institutionnelles et socio-professionnelles locales susceptibles d'être intéressées à participer au Conseil de Développement.

Après discussion, il s'avère que les participants souhaitent d'abord s'assurer que le Conseil de Développement est aujourd'hui en capacité d'agir et de travailler de manière coordonnée avec les membres du Pays de la Vésubie, avant toute action de remobilisation.



4.3 La future présidence du Conseil de Développement

M. Gérard TORRIN ayant annoncé son souhait de démissionner de la présidence du Conseil de Développement dans le courrier d'invitation à cette réunion, les participants s'interrogent : d'autres personnes seront-elles actuellement intéressées pour prendre la relève ? M. Gérard TORRIN le confirme.

Mme Marie-Chantal CASTEL rappelle la nécessité que le Président du Conseil de Développement ait la confiance du Président du Pays, tandis que M. Jean-Marie CORNILLON concidère que ce n'est qu'en travaillant de manière coordonnée avec les élus que le Conseil de Développement avancera. Mme Jacqueline CORNILLON regrette d'ailleurs la faible participation des élus dans le conseil, alors même que chaque délégué titulaire au Pays y est membre de droit (collège des Elus).

Mme Marie-Chantal CASTEL concidère que c'est aussi en portant des actions que le Conseil de Développement gagnera en crédibilité.

4.4 Conseil de Développement et santé

M. Serge GIORDANO souhaite attirer l'attention du Conseil de Développement sur l'importance que recouvre le secteur de la santé dans la vallée, ne serait-ce que par le nombre d'emplois qu'il génère. Celui-ci pourrait à l'avenir devenir l'un des moteurs de l'activité économique locale.

Comment pourrait intervenir le Conseil de Développement sur ce thème ? Ne pourrait-il pas par exemple demander à M. Michel DEBERT, médecin à la retraite habitant à Berthemont-les-Bains, d'intervenir dans le cadre du Conseil de Développement ?

Laurent BOITHIAS rappelle que la question de la santé, aux yeux des membres du Conseil de Développement, était déjà apparue comme un élément essentiel à traiter dans les futurs cadres contractuels du Pays de la Vésubie (cf. compte rendu de la réunion du Conseil de Développement du 24 avril 2008).

La séance est levée à 21h00